

KINEPROTECT

Vous êtes kinésithérapeute, et votre mission consiste à proposer un traitement approprié afin de soulager le plus rapidement possible vos patients de leurs douleurs. Avec Curalia vous bénéficiez d'assurances adaptées à votre profession, et qui vous aident à pérenniser votre activité.

Notre **KineProtect** constitue une solution simple, performante et flexible pour vous et votre cabinet de kinésithérapie.

LES GARANTIES DU KINEPROTECT:

- **Pour vous**, en tant que chef d'entreprise, vous êtes assuré 24h/24 en cas d'accident via l'assurance 'patron'.
- **Pour vos collaborateurs**, via l'assurance accident de travail.
- **Pour votre bâtiment**, avec ou sans habitation privée – via l'assurance incendie – et avec la protection juridique pour votre habitation. Calcul de la valeur du bâtiment via un outil digital.
- **Contre le vol et les actes de vandalisme.**
- **Pour votre entreprise**, une indemnité journalière forfaitaire pour maintenir le résultat d'exploitation de votre société après un sinistre couvert.
- **Pour votre matériel médical ainsi que tout votre matériel électronique** aussi bien fixe que portable. Nous couvrons également les frais supplémentaires engagés tels que la location de matériel de remplacement... L'équipement fixe appartenant au preneur d'assurance peut également être utilisé par les kinésithérapeutes collaborateurs.
- **Contre les cyber risques.**
- **Assistance** via les informations pratiques et de premier secours en cas de sinistre couvert.

Votre activité se développe, ou vous avez besoin d'une assurance plus spécifique? Pas de problème. Le **KineProtect** se décline selon vos besoins. Et ce n'est que l'un des nombreux avantages liés à notre offre.

LES POINTS FORTS DU KINEPROTECT

- **100% de liberté**: vous composez votre paquet d'assurance personnel, adapté à vos besoins
- **1 seul contrat**: toutes vos assurances réunies en un seul pack et avec une seule prime. Rien de plus simple pour contrôler le paiement de vos primes!
- **Flexibilité**: en fonction du montant de la prime annuelle, le paiement peut être fractionné. Et ce, sans frais supplémentaires.
- **Fidélité récompensée**: en fonction du nombre de contrats souscrits et sous certaines conditions, vous bénéficierez d'un bel avantage financier grâce à la campagne Back to You.

Avantage supplémentaire pour les membres Curalia: 10% de réduction sur toutes les garanties

Ce document contient une présentation générale du produit Talensia KineProtect, un contrat d'assurance non-vie de droit belge. L'assurance est souscrite pour une période d'un an, avec possibilité de renouvellement tacite. Nous vous recommandons de lire attentivement les conditions générales en vigueur, qui reprennent l'ensemble des conditions applicables à notre couverture d'assurance. Ces documents sont disponibles auprès de Curalia, qui se tient à votre disposition pour toute information complémentaire. En cas de plainte, vous pouvez contacter le service de protection des clients (AXA, Place du Trône 1, 1000 Bruxelles, e-mail: customer.protection@axa.be). Si vous estimez que vous n'avez pas obtenu la meilleure solution de cette manière, vous pouvez contacter le Service de médiation des assurances, Square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles (www.ombudsman.as). Assureur: AXA Belgium, S.A. d'assurances agréée sous le n°39 - Siège social : Place du Trône 1, B-1000 Bruxelles – www.axa.be ; Tél.: 02/678.61.11